



DECLARATION LIMINAIRE DU SE-Unsa CAPD du 16 janvier 2020

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs,

Comme nous sommes toujours au mois de janvier, nous voudrions, au nom du SE-Unsa, vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous nous souhaitons collectivement de prendre les bonnes décisions, celles qui feront avancer le système éducatif de notre département, ses enseignants et ses élèves.

Nous souhaitons qu'ils éclairent nos débats, nos dialogues dans cette instance comme dans toutes les rencontres qui émailleront cette année scolaire.

Concernant la réforme des retraites, la philosophie générale qui semble être portée par le gouvernement est la nécessité d'une réforme pour des retraites plus justes et équitables, en mettant fin, à terme, aux régimes spéciaux, en faisant converger les retraites du public et du privé, et en égalisant les pensions des femmes et des hommes. L'Unsa partage la finalité d'une réforme pour des retraites plus équitables.

Cependant, il ne faudrait pas que cette mesure d'équité sociale se fasse aux dépens des enseignants et de qui que ce soit. La question du maintien du niveau des pensions de retraite des enseignants ne semble pas, pour l'heure, être garantie. Des mesures d'accompagnement seraient prévues, une augmentation des salaires des enseignants semble être envisagée pour compenser l'absence de prime. Comment le gouvernement compte-t-il financer l'augmentation des salaires des 800.000 enseignants titulaires sinon en baissant le nombre de titulaires et en ayant massivement recours à des personnels contractuels ? Ou encore en augmentant le temps de travail ? Si tel était le cas, faudrait-il accepter une hausse des salaires qui aurait pour contre-partie une dégradation du service public d'éducation ?

La loi de refondation de la fonction publique a supprimé toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation et réduit le suivi des promotions. De fait, il ne reste plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires.

L'UNSA rappelle toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social. Elle rappelle également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité. Désormais, la défiance sera de mise.

Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Différentes crises affectent notre pays, ces crises ne sont pas imputables au seul Président de la République. Mais il porte une très lourde responsabilité avec une politique socialement injuste, pleine de suffisance provocatrice et de mépris du dialogue social.

La question, désormais, est de comment en sortir. Pour l'Unsa, cela passe par des mesures immédiates sonnantes et réverbérantes.

J'en viens à **l'évaluation des personnels**, dans le cadre du dispositif PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) signé par l'UNSA. Cette réforme inclut un rendez-vous de carrière, notamment pour les collègues aux 6^e et 8^e échelons de la classe normale afin de déterminer une éventuelle

accélération de carrière d'un an. Pour cela une appréciation finale est portée par vos soins Madame la Directrice Académique. Nous allons observer des recours aujourd'hui, nous espérons avoir connaissance des critères retenus afin d'attribuer cette appréciation. Enfin, le Se-Unsa regrette qu'un groupe de travail n'ait pas eu lieu pour la définition de ces critères. De plus, nous regrettons le caractère pérenne de l'avis posé au 9^{ème} échelon, nous souhaitons que cet avis soit révisable afin de permettre un accès à la hors-classe plus fluide.

En conclusion, le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière touchent à des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention ni de reconnaissance. N'est-ce pas ça la gestion de ressources humaines de proximité ?

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Pour le SE-Unsa de l'Ain, Karen Ansberque.